

Chères familles,

La rentrée approche... et avec elle, quelques évolutions destinées à simplifier vos démarches !

Des réservations plus souples, via le portail parent.cantine-de-france.fr

Toutes les démarches (inscription, modification ou annulation) se font directement **par les familles via le portail parent.cantine-de-france.fr, y compris en cas d'absence d'un enseignant ou d'une sortie de classe.**

Le portail est accessible :

- Directement à l'adresse : parent.cantine-de-france.fr
- Ou depuis le site internet de la Mairie en cliquant sur « Accéder au portail des familles ».

NOUVEAU ! A compter de cette rentrée, les inscriptions, modifications et annulations concernant la cantine, la garderie et le mercredi récréatif sont désormais possibles **jusqu'à la veille avant 11h00.**

Exception pour le lundi : elles doivent être faites au plus tard le vendredi précédent avant 11h00.

Aucune demande d'inscription ou de modification transmise par courriel ou par téléphone aux services de la Mairie ne pourra être prise en compte.

Déjà inscrits sur parent.cantine-de-france.fr : Pensez à modifier vos informations personnelles si nécessaire !

Nouveaux Inscrits : Connectez-vous sur <https://parent.cantine-de-france.fr/V2> avec le code 23512 et complétez vos informations personnelles dans l'onglet « Gérer mes données », complétez les onglets Enfants, Parents, inscrivez vos enfants aux services souhaités puis joignez les documents nécessaires.

Pour Tous : Renseignez votre numéro d'allocataire ainsi que votre quotient familial si nécessaire dans Gérer mes données, Onglet Parents et validez le règlement intérieur. Vous pouvez alors commencer vos inscriptions !
N'oubliez pas de joindre les documents demandés dans l'onglet Mes documents (feuille des vaccins, attestation CAF si nécessaire).
Attention : Tout QF renseigné dans vos informations personnelles doit impérativement être justifié par une attestation CAF à fournir au plus tard le 1^{er} septembre.
En cas d'absence de justificatif CAF, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué, sans possibilité de rectification sur une facture éditée.

Garderie, Mercredi Récréatif, Cantine, Centre aéré

Garderie, Mercredi récréatif, Centre aéré : Toute l'équipe d'animation attend vos enfants à la Maison des associations, rue du Retour

Cantine : Au sein de l'école Jean Loup Chrétien

Un nouveau règlement intérieur

Plus simple, plus clair et plus pratique !

Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement via le portail parent.cantine-de-france.fr

Vous y trouverez notamment un Mémo Parents avec toutes les informations essentielles regroupées dans un tableau synthétique.

Salle calme (à titre d'essai jusqu'à la Toussaint)

Pour répondre à vos demandes, une salle calme sera ouverte sur inscription via le portail parent.cantine-de-france.fr les lundi et jeudi de 16h30 à 17h30, au sein de la Garderie, pour les enfants du CE2 au CM2, à compter du lundi 7 septembre 2026.

Cette salle est un espace autonome de travail et de concentration. Les places sont limitées.

Important à savoir

La salle calme n'est pas une étude surveillée, les enfants restent autonomes et sont libres de faire leurs devoirs ou non...

Les animateurs ne pourront en aucun cas être responsables des devoirs non faits.

Nous invitons donc les familles à vérifier les devoirs au retour à la maison.

Fonctionnement

- 16h30-17h00 : Temps de goûter et installation
- 17h00-17h30 : Temps calme/devoirs
- Tarif : identique à celui de la Garderie (soit 2 demi-heures, facturées selon le QF)
- Aucun départ ne sera possible avant 17h30 pour les enfants inscrits
- Pour les enfants restants après 17h30, n'oubliez pas de les inscrire également à la séance de Garderie

Garderie simplifiée

Il n'est désormais plus nécessaire de réserver la garderie en indiquant l'heure d'arrivée et de départ de votre enfant. Il suffit simplement de réserver la séance de garderie.

☞ En revanche, l'inscription reste obligatoire. En cas d'absence de réservation ou de retard à 18h30, des pénalités s'appliquent (cf Règlement intérieur).

Attention, si un enfant reste en garderie à la fin de la salle calme, son inscription en garderie doit être enregistrée sur le portail.

Une nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2026

Aucune augmentation cette année !

Afin de simplifier la grille tarifaire, plusieurs tranches de quotient familial ont été regroupées, avec l'application du tarif le plus avantageux pour les familles concernées.

Elle vous est transmise en pièce jointe pour information. Elle sera disponible sur le portail à compter du 22 septembre (les dernières facturations étant encore établies avec la grille actuelle).

Ouverture des inscriptions

Les inscriptions sur le portail pour la rentrée de septembre sont disponibles dès ce jeudi 30 juillet !

Des questions ?

Nous restons bien entendu, avec toute l'équipe périscolaire et les membres de la commission Ecole, à votre disposition pour toute information complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter :

- Responsable Périscolaire : Maïté ROUSSELLE 06.46.90.02.36
- En Mairie : Sylvie DERIBREUX au 03.20.08.82.10

Nous vous souhaitons un très bel été et aurons plaisir à retrouver vos enfants à la rentrée !

Pascale ALLIOT
Adjointe au Maire
06.46.90.00.66
palliot.premesques@outlook.fr